



Dispositif MINI-MECS accueils singuliers :
Enfants Protégés en situation de handicap
Association Marie Durand

Présentation du lieu de vie accueil de jeunes avec double vulnérabilité à la présidente du conseil départemental Mme Dabin.

Les MINI-MECS sont organisées avec un mini lieu de vie collectif de 3 enfants en situation de handicap. En liaison avec ce mini-collectif deux jeunes majeurs également identifiés en grandes difficultés et en situation de handicap sont suivis à partir d'un lieu d'hébergement extérieur autonome (logement à proximité du collectif). Ces jeunes majeurs bénéficient d'une reconnaissance de la Maison départemental du Handicap (MDA). L'équipe éducative intervient dans l'accompagnement du quotidien pour stabiliser et sécuriser ces enfants. Ce lieu de vie est adapté et offre une réponse de qualité répondant au profil particulier des enfants par :

- La présence quotidienne, la proximité et permanence du lien
- Le respect du mode de vie en intégrant les besoins et les rituels de chacun des enfants
- La confiance et la connaissance des jeunes pour mieux les comprendre et interpréter leurs comportements
- L'inclusion dans l'espace social et le territoire
- Une démarche de partenariat avec l'ensemble des acteurs autour de la situation : médico-social, soin, éducation, insertion, protection des majeurs...

Une équipe de professionnels est présente en permanence de jour comme de nuit ce qui facilite la qualité relationnelle avec l'environnement et le voisinage proche.

La proximité des lieux ressources et des transports en commun est indispensable à la démarche d'inclusion et de socialisation menée auprès de ces enfants et jeunes fragiles.

Les fragilités du dispositif résident dans le fait que l'accompagnement des jeunes est réalisé par une équipe qui n'est pas toujours doublée. Aussi, même dans un collectif de 3 jeunes, nous sommes confrontés à des moments où le professionnel individualise une action (rangement de chambre, accompagnement à la douche, accompagnement d'un appel téléphonique) et dans ce laps de temps, il n'est pas disponible pour les autres ni pour les jeunes majeurs. Contrairement à des dispositifs inscrits dans un cadre institutionnel (avec d'autres groupes de vie en proximité), ce service gagnerait en sécurité avec une doublure permanente. En offrant un encadrement à 2 éducateurs pour trois en permanence nous pourrions accueillir des enfants présentant des fragilités plus marquées tout en préservant l'intervention auprès des jeunes majeurs sans toucher à l'encadrement des jeunes présents dans le mini collectif.

Les fragilités résident également autour de la question de la majorité pour ces adultes avec la double vulnérabilité handicap/ASE et le processus de mise en place de la protection des

majeurs. Par ailleurs, la collaboration avec les curateurs/tuteurs resterait à formaliser de manière institutionnelle.

R. Marias
Directrice Générale